
[Expansion des monocultures d'arbres en Afrique et investissements associés](#)

En 2020, le WRM a dénoncé et mis en garde contre un rapport de la Banque africaine de développement (BAD) et du WWF Kenya. Ce rapport appelait les institutions financières à soutenir la création de 500 000 hectares de nouvelles monocultures d'arbres en Afrique subsaharienne, sans tenir compte des impacts néfastes, souvent violents, que ces plantations ont sur les communautés locales. (1) Le rapport recommandait la création de nouveaux mécanismes de financement pour générer davantage de profits pour les investisseurs. Le présent article examine dans quelle mesure ces recommandations se sont concrétisées depuis lors et fait le point sur les investissements récents dans les plantations industrielles d'arbres et l'expansion de cette activité en Afrique.

Investissements récents et mécanismes financiers favorisant l'expansion des monocultures d'arbres

Ces dernières années, des institutions publiques et privées ont investi dans l'expansion des plantations industrielles d'arbres en Afrique afin d'accroître leurs profits. Les trois initiatives analysées ci-dessous donnent un aperçu du fonctionnement de ce secteur d'activité : qui investit, où, comment et dans quel but.

Africa Sustainable Forestry Fund – ASFF (géré par Criterion African Partners)

En 2019, lors de la publication du rapport de la BAD et du WWF Kenya mentionné précédemment, la société privée américaine Criterion Africa Partners (CAP) se présentait comme « le plus grand investisseur privé dans le secteur forestier durable de l'Afrique ». (2) Depuis lors, à travers son fonds Africa Sustainable Forestry Fund (ASFF II), CAP a géré 150 millions d'investissements. Une partie de ces investissements proviennent de la BAD, tandis que la majeure partie viennent de gouvernements du Nord global par l'intermédiaire de leurs institutions financières, par exemple la Banque européenne d'investissement (BEI), la FMO (Pays-Bas), BIO (Belgique) et FinDev Canada (Canada). (3)

Les données disponibles indiquent que CAP contrôle actuellement au moins 135 000 hectares de plantations industrielles d'eucalyptus, de pins et de teck dans plusieurs pays d'Afrique, notamment en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Mozambique, en Ouganda, au Ghana, au Gabon et en Namibie. (4) Plus récemment, en 2025, CAP a annoncé un nouveau cycle de levée de fonds pour mettre en place un nouvel instrument d'investissement, l'AFSS III, (5) visant à mobiliser 180 millions USD. Il a déjà obtenu 30 millions USD auprès de la banque de développement néerlandaise FMO. (6)

African Forestry Impact Platform – AFIP (gérée par le groupe New Forests)

Une autre initiative récente et majeure a été la création, en 2022, de l'African Forestry Impact Platform (AFIP). Cette plateforme est soutenue par un investissement de 200 millions USD par les gouvernements de la Norvège, de la Finlande et du Royaume-Uni, par l'intermédiaire de leurs

institutions de financement du développement. L'AFIP est géré par New Forests, l'un des plus grands gestionnaires privés de terres et de plantations industrielles d'arbres au monde, qui supervise plus de 8 milliards USD d'actifs et plus de 4 millions d'hectares à l'échelle mondiale (7)

La première initiative de l'AFIP a été d'acquérir Green Resources, une société qui se présente comme « la plus grande société de développement forestier et de transformation du bois d'Afrique de l'Est ». (8) L'histoire de Green Resources, marquée par une longue série d'exactions commises à l'encontre des communautés rurales en Tanzanie, (9) en Ouganda (10) et au Mozambique, (11) ne semble pas avoir retenu l'attention de ses nouveaux propriétaires et investisseurs des pays du Nord. Plus récemment, en 2025, l'AFIP a acquis une autre société de plantations de bois, Rance, étendant ainsi ses opérations à l'Afrique du Sud (12) et augmentant son contrôle à plus de 50 000 hectares de monocultures d'eucalyptus et de pins.

ASC Impact Forestry Fund (géré par Nixdorf Impact Movement Management)

Une troisième initiative importante (et récente) a été le lancement du fonds ASC Impact Forestry Fund en 2022 par la famille autrichienne Kirchmayer. ASC Impact a levé plus de 40 millions USD et contrôle actuellement plus de 60 000 hectares de monocultures d'arbres en Éthiopie, en République du Congo et en Angola. (13) Le fonds vise à atteindre 200 millions USD et à étendre la superficie de ses plantations jusqu'à 150 000 hectares. (14) ASC a promis aux investisseurs un rendement annuel de 20 pour cent. Cela semble être un pari risqué, étant donné qu'ASC a déjà commencé à susciter la méfiance des communautés autochtones d'Éthiopie en raison de son manque de transparence et de ses procédures de consentement peu claires. Les communautés craignent que cette initiative n'entraîne une éviction de leurs terres et la perte de leurs moyens de subsistance. (15)

Qu'ont en commun les propositions de ces sociétés ?

Aucune des initiatives mentionnées ci-dessus, ni aucune autre que nous avons analysées pour la rédaction de cet article, ne correspond exactement au modèle de financement préconisé par le WWF Kenya et la BAD en 2019. Néanmoins, une comparaison de l'architecture financière des trois propositions révèle plusieurs aspects en commun. Ce qui est frappant, par exemple, c'est que ces trois initiatives d'investissement sont enregistrées **dans des paradis fiscaux** : L'ASFF, initialement enregistrée au Canada, est désormais enregistrée à Maurice, (16) l'AFIP est enregistrée à Singapour (17) et l'ASC en Suisse. (18) Ces trois paradis fiscaux offrent certaines des conditions les plus favorables à la fraude fiscale des sociétés : la réduction artificielle des bénéfices imposables des sociétés à un taux d'imposition faible, voire nul. (19) Cela signifie que les gouvernements perdent des recettes qui pourraient financer des services publics, en particulier dans les pays où l'activité économique a effectivement lieu.

Un autre aspect que ces trois initiatives ont en commun, et qui est également partagé par le WWF Kenya et la BAD réside dans **leur vision des plantations d'arbres en Afrique**. Elles avancent les arguments suivants : les opportunités de marché pour les produits ligneux sont immenses en raison de la hausse de la demande mondiale (une demande au moins en partie stimulée par un lobbying permanent des entreprises, comme l'a récemment souligné le WRM) ; (20) les vastes « terres vides » et bon marché en Afrique offrent un terrain prometteur pour des investissements rentables à long terme ; « toute expansion de la production nationale serait bénéfique » pour l'Afrique ; (21) et, enfin, la crise climatique offre l'opportunité de multiplier les investissements et d'accroître les profits grâce aux crédits carbone et biodiversité. Les descriptifs de projet des entreprises concernées ressemblent davantage à des tracts de propagande destinés à attirer ou à justifier des investissements qu'à de véritables sources d'information sur le contexte de l'expansion des

plantations industrielles en Afrique. Leur stratégie a néanmoins permis de mobiliser des fonds en provenance du Nord global pour des investissements dans des plantations industrielles en Afrique, les trois fonds d'investissement mentionnés ayant levé à ce jour près de 500 millions USD.

Avec des flux financiers aussi importants en provenance du Nord global pour soutenir l'expansion des monocultures d'arbres en Afrique, la superficie de ces plantations industrielles a-t-elle augmenté au rythme attendu ?

Quelle a réellement été l'expansion de ces plantations ?

Une manière de décrire l'expansion des plantations industrielles d'arbres consiste à utiliser, comme le font généralement les institutions internationales telles que la FAO, des données en hectares. Une autre façon d'analyser l'expansion des plantations industrielles consiste à évoquer la multiplication des conflits et des violences à l'encontre des communautés confrontées à l'invasion des monocultures sur leurs territoires. Cet aspect sera abordé plus loin dans cet article.

En termes de superficie, les données de la FAO indiquent qu'entre 2020 et 2025, la superficie des plantations commerciales d'arbres en Afrique a augmenté de près de 600 000 hectares. (22) L'Afrique occupe la deuxième place en termes d'expansion, après l'Asie. Si l'on analyse ces données par région, on constate que cette augmentation a eu lieu principalement en Afrique subsaharienne, et plus particulièrement dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, où la superficie totale des plantations d'arbres a dépassé celle de l'Afrique australe et orientale. Comme le montre le graphique, selon les chiffres de la FAO, les deux régions ont chacune dépassé les 5 millions d'hectares, pour une superficie totale de 11,8 millions d'hectares à l'échelle du continent en 2025.

Image

Source : Préparé par WRM en agrégeant les données disponibles au niveau national sur <https://fra-data.fao.org/>.

Au niveau des pays (voir le tableau), les données montrent que l'expansion significative des plantations industrielles en Afrique occidentale et centrale n'est pas le fait d'un seul pays ou de seulement quelques pays spécifiques ; il semble plutôt s'agir d'un phénomène répandu dans toute la région. Parallèlement, en Afrique de l'Est et australe, l'augmentation s'est concentrée au Mozambique, en Éthiopie et en Ouganda.

Tableau – Dynamique des plantations industrielles d'arbres par pays entre 2020 et 2025 :*

Image

Un récit violent aux conséquences violentes

Les données de la FAO indiquent que l'expansion de 500 000 hectares que la BAD et le WWF Kenya

avaient prédite en 2019 pour les pays d'Afrique subsaharienne s'est pour l'essentiel concrétisée. Si la fiabilité de ces données peut être discutée, ce qui est certain, c'est que les terrains où les arbres ont été plantés n'étaient pas « facilement disponibles », contrairement à ce que prétendent le WWF Kenya et la BAD. Après tout, le « mythe de l'abondance des terres » ignore le fait que les zones souvent qualifiées de « vacantes » permettent généralement le pâturage, l'agriculture itinérante, la cueillette, des pratiques culturelles et d'autres aspects fondamentaux des communautés rurales traditionnelles. (23) Autrement dit, ces terres sont loin d'être vides, notamment parce qu'elles sont fertiles – ce qui les rend attractives pour les investisseurs en plantations.

Cette manière, propre aux sociétés, de parler des terres en Afrique – qui est, paradoxalement, le continent où la plus grande proportion de la population vit dans les zones rurales et en dépend (près de 80 pour cent dans plusieurs pays) – traduit le même état d'esprit et les mêmes intentions que les initiatives d'investissement mentionnées plus haut dans cet article. Il s'agit d'une vision d'un territoire donné selon laquelle, s'il ne produit pas encore de matières premières destinées aux marchés capitalistes, il est considéré comme « facilement disponible » pour les projets capitalistes. Dans les calculs non publics des investisseurs, les conflits engendrés par ces initiatives de plantations, ainsi que les communautés elles-mêmes – sont souvent passés sous silence, ou intégrés parmi les « risques » ou les « coûts » dans un tableau d'investissement.

Luttes et résistance communautaires

La conséquence pratique de cette vision est que les plantations industrielles ne peuvent s'étendre sans générer de conflits. Ce n'est pas un hasard si le développement récent des monocultures d'arbres en Afrique a été directement associé à plusieurs luttes communautaires au cours des cinq dernières années.

En **Tanzanie**, dans les districts d'Iringa, de Mufindi et de Kilombero, les plantations d'eucalyptus et de pins, présentées comme une « solution » climatique et exploitées par Green Resources – désormais propriété de l'African Forestry Impact Platform (AFIP) – continuent d'être associées à des accaparements illégaux de terres, à la déforestation, à la destruction des pâturages, à des conflits fonciers, à l'insécurité alimentaire et à des promesses non tenues. Ces impacts aggravent l'appauvrissement et la désintégration sociale des communautés touchées. (24)

Au **Gabon**, dans la province du Haut-Ogooué, la société Sequoia affirme avoir obtenu 60 000 hectares pour établir un projet de monoculture d'eucalyptus destiné à vendre des crédits carbone. Malgré le rejet du projet par les communautés locales et l'absence de consultation libre, informée et préalable, les promoteurs du projet poursuivent leur initiative. (25)

En **Sierra Leone**, dans le district de Port Loko, la société Carbon Done Right – qui prévoit d'établir 25 000 hectares de plantations industrielles d'arbres pour le marché du carbone – a violé les droits fonciers coutumiers et ignoré le droit des populations à un consentement libre, informé et préalable, selon une étude menée auprès des habitants de 25 villages de la région. (26)

Au **Mozambique**, dans les provinces de Zambézia et de Manica, des problèmes persistants se posent, parmi lesquels l'accaparement des terres, l'assèchement des sources d'eau, la précarité des conditions de travail et les promesses non tenues de Portucel (une filiale de la société européenne de pâte à papier The Navigator Company). (27) Lassées de vivre entourées et confinées par des eucalyptus, les communautés se sont unies pour lutter contre les impacts des plantations en monoculture. (28) Les femmes de ces communautés ont pris l'initiative de récupérer des parcelles auparavant occupées par des eucalyptus afin d'y cultiver leur alimentation.

Des exemples comme ceux-ci montrent comment les plantations introduisent différentes formes de violence, auxquelles les communautés continuent d'être confrontées à mesure que ces monocultures envahissent leurs territoires. Mais ils révèlent aussi que, dans de nombreux endroits, les communautés ripostent pour défendre et récupérer leurs terres.

« Restauration des terres dégradées » : une idée trompeuse pour promouvoir les monocultures

Enfin, il est important de souligner un argument trompeur utilisé pour justifier l'expansion des monocultures d'arbres, notamment en Afrique : l'idée que ces plantations contribuent à la « restauration de terres dégradées ». Premièrement, il n'existe pas de définition unique des « terres dégradées » ; cette définition varie non seulement sur le plan biophysique, mais aussi selon la perception, les valeurs et les objectifs de celui qui parle. Pour une communauté qui a tissé des liens avec la terre au fil des générations – en utilisant un système que des observateurs extérieurs ont, à un moment donné, qualifié d'agriculture itinérante ou de jachère –, cela n'a pas de sens d'évaluer ses terres uniquement selon les paramètres de « l'agriculture moderne ». Surtout lorsque l'agriculture moderne induit une forte dépendance aux intrants chimiques de synthèse, aux engins lourds et aux semences modifiées.

Dans la logique de l'agriculture industrielle, le seul paramètre qui compte pour évaluer une terre est la richesse monétaire qu'elle génère ou pourrait générer. Pour accéder aux zones où elles souhaitent implanter leurs monocultures, les sociétés de plantations industrielles analysent la fertilité des sols, les sources d'eau et la proximité des infrastructures, telles que les routes et les ports. Parallèlement, elles cherchent à influencer les politiques d'aménagement du territoire et les plans gouvernementaux. Elles ciblent souvent des terres classées comme « sous-utilisées », qui appartiennent généralement aux communautés. Ces terres ne sont pas entièrement cultivées, car une partie est laissée en repos pour retrouver sa fertilité, ou peut être utilisée pour la chasse, la pêche, la cueillette de plantes alimentaires ou médicinales, ou pour des pratiques culturelles et spirituelles. Pourtant, les sociétés et les gouvernements ont tendance à considérer ces modes d'utilisation des terres comme improductifs et affirment que « la foresterie durable aujourd'hui consiste à cultiver des arbres [en monoculture] sur des terres auparavant dégradées », comme l'indique à plusieurs reprises le rapport de British International Investment. (29)

Autrement dit, ces sociétés sont avant tout motivées par le profit, qui exige d'obtenir une production maximale grâce à des monocultures qui, quant à elles, ont besoin de terres fertiles. Certes, certaines terres sont naturellement moins propices à l'agriculture (par exemple, les terres qui ont subi des processus de salinisation ou d'acidification, les sols mal drainés ou les régions où l'eau est disponible en quantité limitée), mais ce ne sont pas les « terres dégradées » que recherchent les entreprises. Dans la pratique, la principale fonction de l'argument en faveur de la restauration des terres dégradées est de dissimuler l'accaparement des terres et le déplacement des communautés. De plus, l'idée même de restaurer des sols dégradés par le biais de monocultures à grande échelle qui réduisent inévitablement la biodiversité et assèchent les sources et les cours d'eau devrait, en elle-même, être considérée comme une contradiction.

Remarques finales

L'expansion des monocultures industrielles d'arbres en Afrique subsaharienne doit être comprise comme faisant partie intégrante d'un modèle plus large de contrôle des terres et d'extraction des ressources dans le Sud global, impulsé par des acteurs du Nord global. Derrière le discours sur la

« foresterie durable » et la « restauration », les institutions financières, les banques de développement et les investisseurs privés du Nord continuent d'injecter des sommes considérables dans des projets menés dans les pays du Sud qui favorisent la concentration foncière, provoquent le déplacement de communautés des déplacements des communautés et exacerbent les conflits existants. L'expansion actuelle des plantations industrielles d'arbres en Afrique subsaharienne révèle que les schémas coloniaux restent une caractéristique déterminante tout au long de la mise en œuvre de ces activités. Pourtant, à travers le continent, des communautés continuent de dénoncer l'accaparement des terres et de défendre leurs territoires, réaffirmant que leurs terres ne sont ni « vides », ni disponibles pour des projets commerciaux imposés de l'extérieur.

Secrétariat international du WRM

Références :

- (1) WRM, 2020. [La Banque africaine de développement et le secteur des plantations d'arbres.](#)
- (2) KVTC. [Creating value, Conserving forests - Kilombero Valley Teak Company: A model for responsible forestry in Sub-Saharan Africa](#)
- (3) [Africa Sustainable Forestry Fund II](#) et [Africa Forestry Fund II](#)
- (4) [Criterion Africa Partners](#)
- (5) L'ASFF III fait suite à l'ASFF II (2018) et l'ASFF I (2010).
- (6) [FMO](#)
- (7) [New Forests](#)
- (8) [Green Sources](#)
- (9) WRM, 2021. [En Tanzanie, les communautés locales continuent d'être confrontées aux problèmes posés par les plantations d'arbres de Green Resources](#)
- (10) [The Oakland Institute, 2019. Evicted for Carbon Credits](#)
- (11) JÁ, 2017. [Conflitos de terra entre a Green Resources Moçambique e as comunidades locais levados a discussão na Noruega e na Suécia](#)
- (12) New Forests, 2025. [New Forests expands portfolio in Africa by acquiring Rance Timber](#)
- (13) [SECA. Descriptif d'ASC Impact](#)
- (14) [ASC Impact](#)
- (15) Farm Land Grab, 2026. [Confusion and alarm over ASC Impact's carbon plantations in Gambella, Ethiopia](#)
- (16) BII, [Africa Forestry Fund II](#)
- (17) BBII, [Africa Forestry Fund II](#)
- (18) SECA, 2025. [Year Book 2025](#)
- (19) Tax Justice Network, 2025. [The world's Biggest enablers of corporate tax abuse](#)
- (20) WRM, 2025. [Qui a vraiment besoin de plus de papier et de cellulose ?](#)
- (21) Comme indiqué dans le rapport du WWF Kenya et de la BAD (page 22), disponible en anglais à l'adresse suivante : unclearn.org/
- (22) Les données sur les superficies fournies dans cette section correspondent aux dernières données de la FAO sur les « Forêts de plantation », disponibles à l'adresse data.fao.org. Il faut savoir que, dans la pratique, la FAO se base sur des chiffres nationaux qui peuvent être plus ou moins précis, et que la définition des « forêts de plantation » de la FAO englobe de vastes zones d'arbres d'une seule espèce, de même âge et espacés uniformément, destinés à être récoltés après quelques années à des fins commerciales (voir la définition complète dans FRA 2025, p. 25). En 2025, ces « forêts » de plantation représentaient près de 85 pour cent de la catégorie FAO plus large des « forêts plantées » sur le continent africain, 83 pour cent de la superficie étant plantée d'espèces exotiques (non indigènes). Qualifier de « forêts » ces plantations est délibérément trompeur et cela constitue une manière indirecte de soutenir les grandes sociétés du bois, de la pâte à papier et du caoutchouc, dont les activités commerciales sont, en réalité, une cause sous-jacente de la

destruction des forêts.

(23) The Oakland Institute, 2025. Press Release: Debunking the Myth of Land Abundance - [Africa Must Reclaim Its Lands from False Climate Solutions and Corporate Capture](#)

(24) WRM, 2021. [En Tanzanie, les communautés locales continuent d'être confrontées aux problèmes posés par les plantations d'arbres de Green Resources](#)

(25) WRM, 2024. [Gabon : Controverse sur le projet de monoculture d'eucalyptus dans les plateaux Batéké](#)

(26) Heks Eper, 2024. [Un projet de compensation carbone controversé met des communautés de la Sierra Leone en difficulté.](#)

(27) WRM, 2024. Portucel/Navigator et eucalyptus au Mozambique : [« Ce que cette entreprise laisse à la population, c'est 0 % »](#)

(28) WRM, 2025. [La résistance se lève : les communautés s'unissent contre les impacts de la monoculture d'eucalyptus au Mozambique](#)

(29) BII, 2024. [The British International Investment's report](#)